

Renseignements caution

Par Katloz, le 26/12/2018 à 12:20

Bonjour, j'ai souscrit un crédit pour une voiture en 2010 mon père s'est porté cautionnaire pour ce credit, je n'ai pas pu régler ce credit j 'ai donc fait un dossier de surendettement et cette dette m'a était effacé

Mon père étant cautionnaire est à ce jour fiché à la bdf sans en avoir été averti! Il la su lorsque il à voulu faire un crédit pour lui même, il ce trouve dans l'incapacité de souscrire un crédit et veut rembourser la dette.

Ma question est si il ne paye pas cette dette sera t il deficher dans 5 ans ? Et ne peut on pas faire quelque chose du fait qu'il n'a pas était prévenu de cet incident !

Quel sont les risques ?

Merci de votre réponse